

**AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**  
**agents sans examen professionnel**

décret 88-547

**C-1**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, des fonctionnaires territoriaux pourraient être inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de maîtrise territoriale au titre de la promotion interne. Peuvent bénéficier de ces dispositions sur avis de la Commission Administrative Paritaire:

FONCTIONNAIRES CONCERNÉS	CONDITIONS À REMPLIR AU 1 <sup>er</sup> JANVIER DE L'ANNEE DE LA LISTE D'APTITUDE
<p>1°</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 ans au moins de services effectifs dans leur cadre d'emplois et, s'il y a lieu dans les cadres d'emplois :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- des agents territoriaux des services techniques,</li> <li>- des agents d'entretien territoriaux,</li> <li>- des aides médico-techniques territoriaux,</li> <li>- des gardiens d'immeubles territoriaux,</li> <li>- des agents de salubrité territoriaux,</li> <li>- et des conducteurs de véhicules territoriaux.</li> </ul> </li> <li>• 6<sup>ème</sup> échelon au moins du grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>• avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)</li> </ul>

*Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront les critères en matière de promotion interne retenus par la C.A.P. du 28 janvier 2009*

Les propositions, à retourner avant le **11 juillet 2014** à 12h00 doivent comporter :

Une fiche de renseignements (à télécharger) et les pièces justificatives jointes.

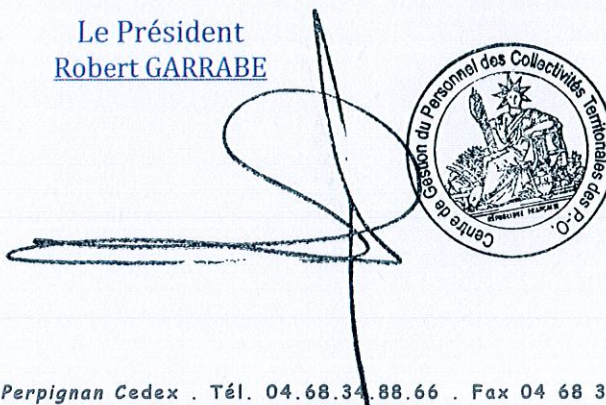
**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT**  
La C. A. P. ne prend pas en compte les dossiers arrivés hors délai

Les pièces justificatives transmises après le **11/7/2014**, ne seront pas prises en compte.

Le Service Gestion des Carrières du Centre de Gestion 04 68 34 86 24 se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan le **16/6/2014**

Le Président  
Robert GARRABE



Les dossiers arrivés hors délai, soit ( après le 11/7/2014 à 12h00) ne seront pas traités conformément au choix des membres des C. A. P.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 66  
**PROMOTION INTERNE 2015**

**C-1**

**AGENT DE MAITRISE (sans examen professionnel)**

Toute rubrique mal ou non renseignée ou non accompagnée des pièces justificatives ne sera pas prise en compte.

<b>Collectivité</b>		<p>Les colonnes grisées sont réservées aux services du CDG 66 (ne rien écrire -merci)</p>
Nom - Prénom de l'agent		
<p>11 ans au moins de service effectifs dans les cadres d'emplois des agents territoriaux des services techniques, des agents d'entretien territoriaux, des aides médico-techniques territoriaux, des gardiens d'immeubles territoriaux, des agents de salubrité territoriaux et des conducteurs de véhicules territoriaux + 6ème échelon au moins du grade d'adjoint technique de 1ère classe L'inscription sur la liste d'aptitude ne peut intervenir qu'au vu des attestations établies par le Centre national de la fonction publique territoriale précisant que l'agent a accompli, dans son cadre d'emplois ou emploi d'origine, la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation pour les périodes révolues.</p>		

Grade actuel de l'agent <i>(cocher la case correspondante au grade de l'agent)</i>	Adjoint technique territorial de 1ère classe		joindre la copie de l'arrêté
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe		joindre la copie de l'arrêté
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe		joindre la copie de l'arrêté

attestation de CNFPT (formation de professionnalisation)	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES	<input type="checkbox"/>	
--	-------------------------------	--------------------------	--

L'agent présenté remplit les conditions statutaires pour être proposé à cette promotion interne	<b>oui</b>	<b>non</b>
---	------------	------------

APPRECIATION DE L'AUTORITE TERRITORIALE	n° d'ordre si plusieurs agents

SIGNATURE DE L'AUTORITE TERRITORIALE	L'agent concerné atteste avoir pris connaissance des informations communiquées ci-dessus, et confirme l'authenticité et l'exhaustivité des pièces justificatives jointes.	
	SIGNATURE DE L'AGENT	

réservé aux services du CDG 66 (ne rien écrire merci)			
DATE DE RECEPTION	VERIFICATION	CONTROLE	
1/1			